

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2023

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Joël Mars, Gilles Soleillant, Philippe Roche, Nicolas Delomier.

Absent(e)s excusé(e)s : Dominique Guichard, Nicole Guichard et Carine Carton

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut et Michèle Harang,

Ouverture de la séance : 19h06

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 sera arrêté en date du 21 septembre 2023.

Le Maire

La secrétaire de séance

1. Acquisition par la commune de la parcelle ZD943

La commune de Gumières a souhaité acquérir une partie de la parcelle ZD919 (Les prés Mounniers) contiguë à la mairie pour agrandir l'espace autour du local technique.

Un document d'arpentage, réalisé par le cabinet MIALLON, a déterminé deux parcelles :

ZD 943 d'une contenance cadastrale de 6a09ca.

ZD 944 d'une contenance cadastrale de 1ha05a48ca.

La parcelle ZD943 est achetée par la commune au prix de 0,20€ le m² soit 690m²*0.20€ = 138€.

La parcelle ZD944 reste propriété de Mr Paul Barou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'achat de la parcelle ZD943
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat,

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

2. Élection du 3^{ème} adjoint

Par délibération n°3 de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, le nombre d'adjoint au maire a été fixé à trois,

La fonction de troisième adjoint étant actuellement vacante, Mr le maire procède à un appel à candidature.

Mr Joël Mars se porte candidat, il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Joël Mars a obtenu 7 voix.

Mr Joël Mars ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire

L'intéressé déclare accepter d'exercer cette fonction.

3. Mise à jour du contrat de location de la salle communale :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs de location actuels fixés en mai 2014, et d'actualiser le contrat de location de la façon suivante :

Conditions générales :

I La salle communale peut être louée, du samedi au dimanche soir, sous réserve de l'approbation du maire. Pour toute mise à disposition en semaine prendre contact avec le secrétariat de mairie.

II La salle est louée avec le matériel dont l'inventaire figure au verso et ouvre droit à l'utilisation de la cour de l'école si les conditions météorologiques le permettent. Le loueur souscrita une assurance nécessaire à la couverture des risques pouvant survenir à ses biens pendant la durée de la location.

III- Le contrat de location doit être conclu, dans tous les cas, au minimum 15 jours à l'avance, auprès du secrétariat de mairie, et sera accompagné de la remise d'un chèque de caution de 300 €.

Le chèque de caution sera restitué dans les quinze jours qui suivent la location, après état des lieux. Si cet état des lieux traduit une dégradation du matériel, une insuffisance de nettoyage (risques potentiels pour les enfants dans la cour), la caution sera encaissée par la mairie pour faire face aux dépenses résultantes.

Conditions financières :

1 – Location aux particuliers –

- Aux habitants de Gumières: 120 € avec dépôt de caution.
- Aux habitants d'autres communes : 200 € avec dépôt de caution.

2 – Location aux associations : Pour les associations de Gumières Gratuité. Assurance obligatoire.

– La salle ne peut être sous-louée ou offerte à un tiers pour quelque motif que ce soit. En cas de non-respect du présent règlement, le contrat de location est immédiatement rompu et les lieux évacués sur le champ. Dans ce cas précis, la caution ne sera pas restituée et encaissée par la mairie.

– Dans tous les cas, tables et chaises doivent être nettoyées et rangées par l'utilisateur. La cour de l'école devra être débarrassée de tous objets à risque pour les enfants (bouteilles, verres, gobelets, mégots etc. ...).

Les conditions financières sont acquittées le jour de la signature du contrat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le contrat de location proposé à partir du 1^{er} décembre 2023.

Votes : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

4. Création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques avait annoncé un train de mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Avec entre autre, la mise en place d'une « *prime exceptionnelle de pouvoir d'achat* », pour les agents de la fonction publique. Dans la fonction publique territoriale, elle est facultative, et peut être versée ou non, selon le libre choix des élus.

Pour la fonction publique territoriale, le décret spécifique était encore en attente. Celui-ci a enfin été rédigé, et il va être présenté devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) le 20 septembre.

En l'absence de décret, la délibération est ajournée.

Informations diverses :

1°) Voirie : Travaux prévus chemin du Tilleul (Rochigneux) et chemin du Belvédère (Le Royet-Le Bouchet). Travaux initialement prévus avec l'accord-cadre (1^{er} chiffrage à 26 k€ + 54 k€ soit 80 k€). Il a été proposé de réaliser un appel d'offre avec les chiffrages suivants : Rochigneux 23 k€ et Royet 50 k€ soit 73 k€ au total. Travaux prévus semaine 39.

2°) Travaux de l'auberge : Des devis ont été reçus pour renouveler les équipements de l'auberge (panneaux coin cuisine, bar, four, hotte...). D'autres devis sont en cours, ainsi que une demande pour les travaux d'électricité et de plomberie.

3°) Vente de parcelles : La vente de la parcelle AC116 (Bas du Bourg) a été réalisée en août 2023 ainsi que la parcelle ZC401 (Gruel).

4°) Réseau cuivre : Il est amené à disparaître en 2026 (fin des abonnements) et 2027 (fin d'exploitation).

5°) Élection sénatoriale : Scrutin prévu le 24/09/2023.

6°) Conservatoire des espaces naturels : panneaux en cours de fabrication.

7°) Dossier éolien : Une réunion organisée par le collectif « Qui sème le vent » le 30/09/2023. La mairie est invitée ainsi que le promoteur. ABOWind sollicite à nouveau la commune pour faire une présentation du projet aux élus.

8°) Assemblée générale de « Création » prévue le 06/10/2023.

9°) Balisage réalisé sur le chemin des Babets. Des devis sont en cours pour des panneaux en bois.

10°) Contentieux en cours sur une installation de containers avec une régularisation à venir.

11°) Travaux eau potable Le Bouchet/Le Royet : Les travaux sont terminés depuis août 2023.

Clôture de la séance : 20h43

A Gumières le 21 septembre 2023,

Le maire Christian Cassulo

Le Maire

Christian Cassulo



Pierre-François Chaut



Michèle Harang



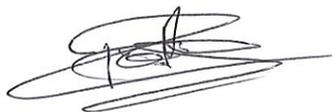
Gilles Soleillant



Joël Mars



Philippe Roche



Carine Carton

Dominique Guichard

Nicole Guichard

Nicolas Delomier

